#### L'Actualité économique

# L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

REVUE D'ANALYSE ÉCONOMIQUE

# La banqueroute de François Étienne Cugnet, 1742

III- La Régie des Forges par l'État (3)

#### Cameron Nish

Volume 42, numéro 3, octobre-décembre 1966

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1003390ar DOI: https://doi.org/10.7202/1003390ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

HEC Montréal

**ISSN** 

0001-771X (imprimé) 1710-3991 (numérique)

Découvrir la revue

#### Citer ce document

Nish, C. (1966). La banqueroute de François Étienne Cugnet, 1742 : III- La Régie des Forges par l'État (3). L'Actualité économique, 42(3), 704–727. https://doi.org/10.7202/1003390ar

Tous droits réservés © HEC Montréal, 1966

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



#### Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

# La banqueroute de François Etienne Cugnet, 1742

# III- La Régie des Forges par l'Etat (3)1

#### Frais de chemin

Payé à quatre Sauvages qui ont été e	mployez	
à faire le chemin de la pionnière cy	( <del>-</del> ) (25)	3#.".
Audits idem pour le même ouvrage		<i>"</i> .15.
Aux Amels freres pour trois journées ide	em	4.10.
A deux hommes qui ont été employés à	faire le	
chemin de la piniere		6.".
A Julien Thomas pour une journée ½ qu	ı'il a été	
employé audits chemins à 30s par jour		2.5.
A Chevalier Lamirande pour deux journe	ées idem	3.".
A L. Tortocheaux pour deux journées qu	ı'il a été	
employé aud. chemins à raison de 30s par jou		3.".
A Jacques Dunevert pour un mois de	0.004	
ses gages à compter du treize novembre jus-		· ·
qu'au treize décembre	30#.".	
Audit pour neuf journées qu'il a été		
employé à raison de 30s par jour	13.10.	
Audit pour deux mois quatre jours qu'il		
a été employé auxdits chemins depuis le 5		
janvier jusqu'au troisieme mars à raison de		
20# par mois	44.".	
Audit pour un mois idem à compter du		
5e mars jusqu'au 5 avril	20.".	

<sup>1.</sup> Suite du document reproduit dans le numéro de juillet septembre 1966 de cette revue, pages 391 à 422.

PANA COMPONENCIA PANA PARA PARA PARA PARA PARA PARA PAR	
Pour un mois idem audit 30.".	227.15
Pour 63 journées ½ idem audit depuis	373
le dit tems jusqu'à la fin de juin à raison	
de 30° par jour 90.5.	
A François Chaillé pour 43 jours et demye qu	
a été employé auxdits chemins pendant le mois	
décembre à raison de 30s par jour	65.5.
A Louis Oulle pour deux journées qu'il a é	
employé auxdits chemins à 30s par jour cy	3.".
A Duval journallier pour 16 journées	
qu'il a été employé auxdits chemins à rai-	
son de 30° par jour 24#.	
Au même pour un mois de ses gages	
à compter du neufe decembre jusqu'au neuf	54.".
janvier à raison de 30# par mois 30.	
A Labecasse journallier pour vingt jours qu'il	<del></del>
été employé à faire les chemins de la mine à 30:	
par mois	77 20.".
A Bruneau pour cinq journées qu'il a été er	
ployé aux chemins de la mine à raison de	••
30° par jour	7.10.
A Tallon et ses deux fils pour 72 jour-	,,,,,,,
nées à chacun qu'ils ont été employé à faire	
les chemins de la vente des jeunes Aubry	
depuis le vingt-cinq avril jusqu'au 29 juin	
à 3# par jour 216#.	<b>"</b> .
Audit pour un mois de gages de son	236.".
fils pour faire les chemins 20.".	
A Gilbert Bridon pour une journée qu'il a été er	m.
ployé à faire le chemin de la mine	1.10
A Aubry fils pour un mois dix jours qu'il a é	
employé à faire les chemins des ventes de la ville à ra	
son de 20# par mois	26.6.8.
A Errard pour une journée qu'il a été employ	10
auxdits chemins	1.10.".
A François Boisvert pour soixante une	n-ventalistant
journées qu'il a été employé pendant les	
The second section of the second seco	

mois d'avril, may et juin à faire les chemins de la mine et de l'etang à raison de 30 <sup>s</sup> par jour	91#10°	96.".".
Audit pour neuf journées de son fils idem à 10 <sup>s</sup>	4.10.	
Payé à Charles Lagrave pour deux journ a été employé aux chemins de la mine à 30 A Ignace Baron pour une journée idem A Antoine Bergeron pour huit journée	s par jour à 30s	3.".". 1.10.".
30s		12.".".
A Joseph pour six journées et demie is a été employé à faire ledit chemin à 30s A Louis Pombert pour trois journées	746	9.15".
qu'il a été employé auxdits chemins à raiso de 40s par jour	on 6#.".	
Au même pour 19 journées idem à 30s		34.10.".
idem	28.10.	
A Joseph Baudouin pour trois journées et demie qu'il a été employé à faire le che-	<del></del>	
min du rapide à 30 <sup>s</sup> par jour  Au même pour un pont qu'il a fait avec	5#5°	
Roulleau sur le chemin de la mine	7.10.	
Audit pour cinq journées qu'il a été employé à faire le chemin de l'etang à 30°		20.5".
par jour	7.10	
A Duval journallier pour deux mois de ses gages à travailler au chemin de la vente des Aubry à 30# par mois	60#	78.".".
Audit pour douze journées idem à 30s (sic) par mois	18.	
A Tallon pour une journée et demie		
qu'il a travaillé au chemin de la ville à 30s	IN THEFTS	
par jour	2#5.	<b>".</b>
Pour une journée et demie idem à son fils à 15 <sup>s</sup> par jour	1.2.6.	

	**************************************
Pour trois journées qu'il a travaillé avec	
ses fils au chemin de la vente des Aubry	*
sur celluy de la ville à raison de 30s par	e 9
	12.7.6.
jour 9.".".	€ 55
Payé à Desjarlais pour deux journées	8
qu'il a travaillé avec trois harnois à faire le	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
chemin de la mine à raison de 30s par jour	v ×
pour chaque harnois 9#	21
Au même pour six journées employées	
aux chemins de l'Etang à 40° par jour 12.".	
	water to a
A Berry pour sept journées qu'il a travaillé aux	W #
dits chemins des ventes, sur celuy de la ville à 30°	10.10.
par jour	10.10.".
A Joseph Lamirande pour cinq journées et demie	
qu'il a été employé à faire le chemin de l'Etang à 40s	-11.″.″. ·
A Pombert pour deux journées qu'il a travaillé au	ar r
chemin de la mine à 30s par jour, cy	3.".".
A Michel Barrabé pour trois journées qu'il a été	
employé à réparer les chemins du Rapide à raison de	12
35s par jour	5.5.".
A Chaudron pour huit journées qu'il a été em-	
ployé à réparer les chemins de la ville à raison de	*
30s par jour	12.".".
A Guillaume Lafleur pour douze journées qu'il a	* .
été employé à faires les chemins de la ville et du	
Rapide à raison de 30s par jour	18.".".
A Roulleau pour onze journées et demie qu'il a	
été employé à faires les chemins de la mine, et de la	
	. 16.15.".
A Antoine Bloy pour 23 journées qu'il a été	
employé à réparer les chemins de la mine à raison de	
30° par jour, cy	34.10.".
A Lesage freres pour 47 journées qu'ils ont été	<i>3</i> 1.10
employez à faire les chemins et à feuiller les vieux	
fourneaux à raison de 30° par jour	70.10.".
routheaux a taison de 50 par jour	70.10.

A Roulleau pour un pont qu'il a fait avec Bau- douin sur le chemin de la mine A Louis Dunevert pour 14 journées qu'il a été	70.10.".
employé aux chemins de la vente de l'Etang et à celuy de la ville à raison de 30 <sup>s</sup> par jour A Cotté pour trois journées qu'il a été employé	21.".".
à faire les chemins de la vente des Aubry à 30 <sup>s</sup> par jour	4.10.".
A Gervais Rognon pour neuf journées et demie qu'il a été employé à faire les chemins de la vente de Berry et à celuy du Rapide à raison de 30 <sup>s</sup> par jour A Valcour pour dix journées dont neuf à faire le	14.5.".
chemin du Rapide et une à faire ceux de la vente à Berry à raison de 30s par jour	15.".".
A Jacques Amel pour trois journées qu'il a été employé au même ouvrage à raison de 30s par jour A Benoist Baudoin pour six journées idem à	4.10.".
30° A Bloy pour 23 journées qu'il a été employé à	9.".".
faire des ponts sur le chemin de la mine dans le mois de juin à raison de 30° par jour	34.10.".
A Pierre Jobet pour 14 journées qu'il a été employé à faire les chemins à raison de 30s par jour A Belmar pour trois journées (sic) qu'il a tra-	21.".".
vaillé aux chemins de la vente à Berry à 30 <sup>s</sup> par jour Payé à Louis Oulle pour deux journées qu'il a été	19.10.".
employé à réparer les chemin à 30s par jour	3.".".
,	(sic)
Charroy de Mine	# **
Payé à Laurens St Aman pour 13 pipes de mines	
qu'il a charroyé à raison de 30s la pipe	19#10s.
A Alexis Saint Germain pour 12 id à 30s	18.".
A Rivard pour 4 id à 30	6. <b>"</b> .
A Pierre Martin pour 1½ id à 30	2.5.
A Chevalier Lamirande pour 17½ à 30	26.5.
A Joseph Lemire pour 18 id à 30	16.10 (sic)

A Gonneville Lemire pour	18 id à 30	27.".
A Pombert pour	14 id à 30	21.".
A Desjarlais pour	29¼ id à 35	$51.3.9^{d}$
	120 pipes 1/4	187#13*9d

# Achat de Vivres et autres munitions.

De St Agnan randu au Cap de la Magdelaine	
Deux cent cinq minots et demie de bled à 3#5 <sup>s</sup> le	ccb !! . bacd
minot	667#17°6d
De La Novette Trente huit minots de bled à	
idem	123.10.".
Du S. Lamorille Trois cent cinquante	
sept livres de lard à 9 <sup>s</sup> la L 160#13 <sup>s</sup>	166.13.".
Pour les deux barils à 3# 6	
Du S. Cressé Cinquante quatre livres	-
de lard à 10 <sup>s</sup>	27.".".
Du nommé Cadet Boucher Cinquante	
livres de chandelle à 15° cy 37#10°.	
Cent cinquante une livre de suif pour	
les mouvemens des forges et fourneau à	(sic) <sup>2</sup>
10 <sup>s</sup> la L 75.10	
Du S. Amiot Cinquante une livre d'huille d'olives	<del>-</del> 0
pour les soufflet à 21s la L	53.11.".
Du S. Brassard Deux harnois complets	
pour les cheveaux 47#.	
Six dossieres pour idem à 3# chacun 18.	
Un colé de cuir blanc pour reparer les	
harnois 9.	$(sic)^2$
Douzes longes pour attacher les che-	,
vaux à 7 <sup>s</sup> piece 4.4 <sup>s</sup>	
De Langoumois Six cent briques pour reparer les	-
poelles des forges à 3#10° le %	21.".".
Du S. Cressé Trente planches pour l'entourage	
des roues à 7 <sup>s</sup> pieces	10.10.".
	10.10.

<sup>2.</sup> En blanc.

Cent vingt briques pour une arriere vonte de fourneau à 4#10 <sup>s</sup> le % 5.8  De Lheureux Cent quatre vingt briques pour reparer une arriere vonte du fourneau à 3#10 <sup>s</sup> le % 6.6  De Champagne pour reparer les harnois  Trois peaux de loup marin à 6#10 <sup>s</sup> piece 19#10.  Troix morceaux de peau idem pour 3.15  Trente livres de suif pour les mouvements des forges et fourneau à 10 <sup>s</sup> la L 15#	
De Portugais Une paire de traits de vache marine 2.1 De Polichiche sauvage Cinquante pelles qu'il a fourny pour le service des forges pour 13.1 De Lionnais Une peau de caribou pour les souf- flets 5.".	
De Jean Baptiste Baron Vingt deux avirons qu'il a fourny pour le service des forges pour  Six perches  16#10s  1.10.	
De Champoux Deux canots de bois qu'il a fait pour le service des forges pour 38."  Du S. (sic) Seizes paires de traits de vache marine à 3# la paires 48."  Des magasins du Roy de Montreal Un registre	, n
de quatre mains pour  Des magasins du Roy de Quebec Deux  cent huit livres de bray gras à 20# le  quintal  41#12s	
Deux barils vides à 30 <sup>s</sup> Deux cent livres de chandelle à 13 <sup>s</sup> 130.".  Deux chandeliers de cuivre jaune à 40 <sup>s</sup> piece  4.".".	  
Dix canifs de Paris à 10 <sup>s</sup> Une livre quatre onces de cire d'Espagne à 6#  Une livre de couperose pour  Dix sept chaudiere de cuivre rouges  5."."  7.10."  7.10."	
neuves pezant cinquante six livres à 40° 112.1"."	3

Treize idem reparées pezant 69 L à 20° Soixante cinq livres et demie vieille chaudiere pour faire une tuyere à 10° Deux livres de coton filé à 40° Deux mil cinq cent cloux à couvrir à	33."." 4."."
	34."."
Huit mil cinq cent idem à plancher à	
6#15°	57.7.6.
Une piece de cordage neuf de deux	सक्ष कलकपूर है
pouces et demy de cinquante brasses pezant	· eB2.
75 L à 40# le quintal	30."."
Deux cent livres d'etoupe à 20# le	the Market State
quintal	40."."
Deux aunes d'ecarlatine bleue à 7#	
10s l'aune	15."."
Quatorze feuilles de fer blanc grand	w.
modele à 15 <sup>s</sup>	10.10.".
Seize feuilles de corne à 6s piece	4.6.".
Vingt trois livres et demie de ligne	
du banc à 60# le quintal	14.2.".
Un porte mouchette avec ses mouchet-	
tes de cuivre jeaune	4.".".
Une livre de noix de galle	1.14."
Cinq mains de papier à lettre à 10s	2.10."
Onze mains de papier à compte à 30s	16.10."
Dix mains idem à estat à 17s	8.10."
Douze mains idem au grand cornet à 14s	
Dix mains idem à la Telliere à 12s	6."."
Deux cent plumes à ecrire à 4#10s	
le %	9."."
Une livre de poudre de bonis	".6."
Cinq registres de deux mains reliés en	
veaux à 7# piece	35."."
Un idem de quatre relié idem à	9."."
Cent cinquante une livres de suif à 10 <sup>s</sup>	75.10."
Cent soixante une livres de tole à 12°	80.10.
Cinq livres de tabac du pays à 12s	3.".
NOTE OF THE PROPERTY OF THE PR	THE STATE OF THE S

C'		•
Cinquante aunes de toile de moly pour	CO 10	10 40 10 6
poches à 25 <sup>s</sup> l'aune	02.10	1243.18.6
Deux cent soixante douze livres de pain	07.4	
à 10# le qual	27.4.	
Cent trente six livres de bœuf à 3°6d	2000 12112	
la L	23.16.	
Vinqt-quatre veltes trois pots une pinte		
d'eau de vie à 6# la veltes	1 <b>4</b> 9.5.	
Six pots de vin à 20s	6."	
Soixante une livres huille d'olive à		
30°	91.10.	
Un quartier de veau	2.".	
Deux langues de bœuf à 20s	2.".	
Trois bajoues à 25s	3.15.	
Des magasins du Roy des Tro	ois Riviere	es .
Six milliers de cloux à couvrir à 14#		
00		
$1e \frac{00}{00}$	84#.	
20 20 E	0	9
Une rame de papier à estat non coupé	8.	
Vingt une veltes un pot et un quart	105.15.4	
The same of the sa	127.17.6	
Deux cent dix livres de bray gras à		
20# le quintal		352.11.6.
Une botte de ligne du banc pezt 6#		
à 12° la L	3.12."	2000 2000
Soixante livres de poudre à canon à		
22°6d	67.10."	
Quarante livres de plomb en grain à 8s	16."."	
Six livres de tabac du pays à 12s	3.12."	26
Du S. de Tonnancou	rt.	*
Deux mil cloux à broquette à 50 <sup>s</sup>		
$le \frac{00}{-}$	5#. <b>"</b> .	,,
00	3#	*
Vingt aunes un quart de toile de Mely		
à 45°	45.11.3.	1961
Six minots de sel à 3# le minot	18.".".	# 15 N
Dix livres de sçavons à 15 <sup>s</sup> la livre	7.10.".	

Dix aunes de toile d Un demy minot de le minot Une selle pour che Trois peaux de cari Douze cent bottes le %³	2.".".  val  bou à 6#  2.".".  18.".".	471.1.3.
Un cheval avec le co	ollier et la bride 8 90.".".	<del></del>
		3512#15 <sup>s</sup> 9 <sup>d</sup>
*	Achapt de Chevaux	
1 Cheval sans harnois	acheté d'un habitant de la	
Ville Lorette cy		60#.
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	ois neuf de la Veuve Gail-	
lard, cy	150.	
1 Idem avec son harn	c 100.	
1 Idem avec son harn		100.
	u R. Pere Julien Recolet des	
Trois Rivieres		100.
1 Idem du Sr Tonnan	court, sans harnois	90.
6 chevaux		600#
2	Achapt d'Avoine	
D. 14	<del></del>	41111111
De Mereaux	4 minots d'avoine à 20s	4#.". <sup>d</sup>
De Galou De Cardin	59	59."
De Bourbeau	26 24	26.". 24.".
De Lamotte	15	15.".
De Gagnon de Becano		39.". (sic)
De Trottié	50	50.".
De Lemaitre	51/2	5.10.
De lamotte	15	15.".
De Bourbeau	18	18.".
De Leblanc	39	39.".
	•	

<sup>3.</sup> Il y a une note marginale se lisant comme suit : Double employ ces articles etant portés cy bas à l'achat du foin et des chevaux. Voir plus bas, « Achat de Foin. »

De Saint Cyr	49		49.".
De Gaillon	46	*	46.".
De Lamotte	15		15.".
De Leblanc	87		87.".
De Lacroix	20		20.".
De Fournier	18	•	18.".
De Brisebois	40		40.".
De Gelina	8	X	8. <b>″</b> .
DAlexis Lassette	18		18. <b>"</b> .
De Baptiste Lacourse	2		2.".
De Joseph Lesieur	6	**	6."
De Duperon	74	36	74."
De Pierre Millet	25	065	25."
De St. Louis	38	e e	38."
De Boutinville	8		8."
De La Croix	36		36."
De Dejarlais	2		2."
De Saintagnan	680		680. <b>"</b> .
Du même	100	à 22s rendu aux forges	110.".
	1567	minots ½ pour	1576#10°

# Bois de Chauffage

73	cordes	1/2	de Louis Dunevert
135		1/2	de François Boisvert
168	8		de Lesage
29			de Dupont
38			de Bergeron
1	,		de Desorme
15			de Lemerle
9			de Cotté
4			de Gauchereau
15			de Bellegard
21			de Joachim
22			de Aubry lainé et Dussaut
30		*	d'Antoine Tousignant
12	₩		de François Dubois
36	65		de Millot

de Joseph Le May de Michel Barabé de Joseph Baudouin la de Michel Barabé de Gervais Rognon de François Dufresne	
900 cordes de bois de chauffage à 20s	900# <i>.</i> ".
Payé à Lavigne pour cinq journées qu'il a esté employé à bucher du bois de chauffage à raison de 30s par jour	7.10 <sup>s</sup>
A Michel Boisvert pour une journée idem	1.10.
A Camiran pour trois journées idem	4.10
A Joseph Lamirande et Antoine Augé pour huit	1961
jours et demie idem à raison de 30s par jour	12.15.
A Jacques Jean pour trois journées idem à 30s	4.10.
A Lagerne pour trois journées idem à 30s	4.10.
A Lamirande pour une journée à idem	1.10
	936#15°
Achapt de Foin	
480 Bottes de Lassiray à 20# le %	96#.".ª
700 idem de Laroche à 20	140.".
680 idem des Dames Ursulines à 20	136.".
350 idem du S. Cardin à 20	70.".
100 idem du même	18.".
500 idem de la Veuve Leclair à 20	100.".
50 idem de Millet à 18	9.".
100 idem de Joseph Lamirande	18.".
25 idem de Boutinville à 18	4.10.
107 idem de Dutrat à 20	21.8.
138 idem de Rivard à 20	27.12.
100 idem de Toutant à 20	20."
100 idem d'Etienne Lamy	20."
43 idem de Bourguinville à 20	8.12.
74 idem de Louis Dutramblé à 20	·· 14.16.
151 idem D'Antoine Cottenoire à 20	30.4.

15 idem de Dejarlais à 20	3.".
375 idem du S. Richerville à 22 rendu aux forges	82.10.
259 idem du même à 22 idem	56.19.7.
54 idem de Pinard à 20	10.16
100 idem de Noel Carpentier à 20	20.".
103 idem de Preville à 20	20.".
205 idem du S. Richerville fils à 20	41.".
1200 idem du S. Tonnancourt à 20	2 <b>4</b> 0.".
1300 idem de Fleurant à 20	260.".
280 idem de Bechet pour compte de la Compagni	ie
100 Bottes du S. Laframboise pour le compte de	
la Compagnie	
800 idem de Desrivieres Sicard pour idem	
300 idem de Bruneau pour idem	
1000 idem de Lemaitre pour idem	
1150 idem de Lanouette à 20# le %	
10939 Bottes	1698#19 <sup>s</sup> 7 <sup>d</sup>
Feuillage et Dressage	
Payé à Maurice Chapu pour dressage	
de 70 cordes et demie de bois à raison de	
25# le % 17#12s6	5d
Pour feuillage de 52½ idem à 12# 6.6.".	
	44.11.6
Pour feuillage de 70 idem à 12# 8.8.".	essente.
Pour deux journées qu'il a été employé	*
à racommoder un fourneau 3."".	
A Tortocheau pour feuillage de 300 cordes à	
raison de 12# le %	36.".".
A Girardeau pour feuillage de 100 cor-	
des 12#."d	17.17. <b>"</b> .
Audit pour dressage de 25 cordes 5.17.	
A Benoist Bravard pour solde de 583 cordes qu'il	
a feuillé	24.19.".
A Duval pour solde de 583 cordes qu'il a feuillées	
A Antoine Millot pour idem	16.16.".
A François Boisvert pour idem	32.2.".
<b>1</b> 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	

A Dubillot pour 370 cordes de bois qu'il a dressée sur le chemin de la ville à 20#

74.".".

A Nicolas Lefebvre pour 82 cordes idem qu'il a feuillé à la vente de chaillon de l'année derniere à raison de 12# le %

9.16.".

A Geoffroy pour 407 cordes de bois qu'il a dres sées à l'Etang dont les charbonniers ne luy ont payé qu'à 20# le % et que je suis convenu de payer à 22#10<sup>s</sup>

10.".". 307#14<sup>s</sup>6<sup>d</sup>

#### Gages et Nourriture

des commis et autres personnes employées aux services des Forges.

#### Sçavoir

Au S. Alavoine chirurgien pour ses gages en la dite qualité depuis le quinze novembre jusqu'au huit janvier

43#.15°

A Made Cressé pour ses peines et soins pour recevoir les foins, avoines, et les envoyer aux forges, et autre choses pour le service des forges depuis le premier octobre jusqu'au premier aoust à 300# par année, cy

250.".

Au R.Pere Augustin missionnaire pour ses honoraires depuis le premier octobre 1741 jusqu'au premier octobre prochain la somme de

200#. s d

Pour sa pension depuis le premier novembre dernier jusqu'au 20e aoust à 50# par mois, cy

683.6.8.

Au S. Cressé en qualité de maitre de forge pour ses gages depuis le premier octobre jusqu'au premier avril à raison de 800# par an faisant six mois

400#.

483.6.8.

Audit S. depuis le premier avril jusqu'au premier aoust à 1200# par an

400.

Pour sa pension depuis le premier no vembre jusqu'au vingt aoust à 50# par mois	1283.6.8. 483.6.8.
Au S. Simonet fils pour fraix de voyage suivant l'ordre de Monsieur l'Intendant Audit pour ses gages depuis le premier	107#.
octobre jusques et compris le vingt deux avril, ce qui fait six mois vingt deux jours	955.5.4.
à raison de 1000# par an  Audit pour sa pension depuis le premier	561.12
novembre jusqu'au 22 avril ce qui fait cinq mois vingt deux jours à raison de 50# par mois	286.13.4.
Au S. Martel pour sa pension depuis le dix juillet jusqu'au vingte aoust à raison	
de 50# par mois  Au S. Lamorille ecrivain pour sa pen-	66.13.4.
sion depuis le premier novembre jusqu'au 20° aoust à 50# par mois	483#6°8d
Audit pour ses gages à raison de 60# par mois depuis ledit tems	1063.6.8.
Au S. Estebe pour sa pension depuis le premier novembre jusqu'au vingte aoust à 90# par mois	725#
A luy pour ses peines et soins et pour depenses extraordinaires qu'il a été obligé	
de faire 4	5070#13°8d
Payements faits pour le compte de l'a	ncienne Compagnie
Sçavoir	.s s
A Mathieu Dussaut pour autant à luy dite Compagnie,	dû par la- 41#."s d
A Julien Thomas pour autant à luy dû par l'ancienne Compagnie	
	the management

**<sup>—718</sup>** —

4. En blanc.

d Store N. Store	
A René Bertrand	8.10.
A Pierre Lefebvre a compte de ce qui luy est deu	W
par l'ancienne Compagnie suivant le billet tiré par	
M. Perraut sur M. Cugnet de la somme de 77#10s	20.12 //
no 106,	28.12.".
Au S. Simonet fils à compte de ce qu'il luy est deu par ladite Compagnie	782.15.".
A Nicolas Peletier suivant le billet du S. Simonet	44.13.
A Blanchard pour idem	36.5.
A Peltier suivant le billet du S. Perraut	17.18.".
A Maurice Chapu dresseur suivant le billet du	17.10
S. Simonet	176.14.6.
A Beriau pour idem	45.".".
Au nommé Montigny suivant l'ordre de Mon-	
sieur l'Intendant pour fret de 81 tonneaux de fer	
qu'il a charroyé avec sa barque le mois de septembre	
1741 des forges à Quebec	320.".".
° •	1515#16s
v	70
Charoyé des Fers et autres Effets	
Charoyé des Fers et autres Effets pour le service des Forges	
pour le service des Forges	
pour le service des Forges  Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a	
pour le service des Forges  Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a porté dans sa barque de Quebec aux Trois Rivieres	15#"
pour le service des Forges  Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a porté dans sa barque de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges	15#.".
pour le service des Forges  Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a porté dans sa barque de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  Au S. Lamorille pour fret de 32 tonneaux un	15#.".
pour le service des Forges  Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a porté dans sa barque de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  Au S. Lamorille pour fret de 32 tonneaux un quart de fer, qu'il a porté dans son batiment des	15#.".
pour le service des Forges  Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a porté dans sa barque de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  Au S. Lamorille pour fret de 32 tonneaux un quart de fer, qu'il a porté dans son batiment des Trois Rivieres aux magasins du Roy de Montreal à	
pour le service des Forges  Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a porté dans sa barque de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  Au S. Lamorille pour fret de 32 tonneaux un quart de fer, qu'il a porté dans son batiment des Trois Rivieres aux magasins du Roy de Montreal à raison de 8# par tonneau	15#.". 258.".
pour le service des Forges  Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a porté dans sa barque de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  Au S. Lamorille pour fret de 32 tonneaux un quart de fer, qu'il a porté dans son batiment des Trois Rivieres aux magasins du Roy de Montreal à raison de 8# par tonneau  Audit pour fret de munitions qu'il a porté de	258.".
pour le service des Forges  Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a porté dans sa barque de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  Au S. Lamorille pour fret de 32 tonneaux un quart de fer, qu'il a porté dans son batiment des Trois Rivieres aux magasins du Roy de Montreal à raison de 8# par tonneau  Audit pour fret de munitions qu'il a porté de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges	
pour le service des Forges  Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a porté dans sa barque de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  Au S. Lamorille pour fret de 32 tonneaux un quart de fer, qu'il a porté dans son batiment des Trois Rivieres aux magasins du Roy de Montreal à raison de 8# par tonneau  Audit pour fret de munitions qu'il a porté de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges A Leveillé Me du batteau « La Manon » pour fret	258.".
Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a porté dans sa barque de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  Au S. Lamorille pour fret de 32 tonneaux un quart de fer, qu'il a porté dans son batiment des Trois Rivieres aux magasins du Roy de Montreal à raison de 8# par tonneau  Audit pour fret de munitions qu'il a porté de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  A Leveillé Me du batteau « La Manon » pour fret de soixante-neuf tonneaux et demy de fer qu'il a pris	258.".
pour le service des Forges  Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a porté dans sa barque de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  Au S. Lamorille pour fret de 32 tonneaux un quart de fer, qu'il a porté dans son batiment des Trois Rivieres aux magasins du Roy de Montreal à raison de 8# par tonneau  Audit pour fret de munitions qu'il a porté de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  A Leveillé Me du batteau « La Manon » pour fret de soixante neuf tonneaux et demy de fer qu'il a pris aux Trois Rivieres et porté à Quebec à raison de 8#	258.". 1.10.
pour le service des Forges  Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a porté dans sa barque de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  Au S. Lamorille pour fret de 32 tonneaux un quart de fer, qu'il a porté dans son batiment des Trois Rivieres aux magasins du Roy de Montreal à raison de 8# par tonneau  Audit pour fret de munitions qu'il a porté de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  A Leveillé Me du batteau « La Manon » pour fret de soixante neuf tonneaux et demy de fer qu'il a pris aux Trois Rivieres et porté à Quebec à raison de 8# du tonneau	258.".
pour le service des Forges  Au S. Frichet pour fret de plusieurs effets qu'il a porté dans sa barque de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  Au S. Lamorille pour fret de 32 tonneaux un quart de fer, qu'il a porté dans son batiment des Trois Rivieres aux magasins du Roy de Montreal à raison de 8# par tonneau  Audit pour fret de munitions qu'il a porté de Quebec aux Trois Rivieres pour le service des forges  A Leveillé Me du batteau « La Manon » pour fret de soixante neuf tonneaux et demy de fer qu'il a pris aux Trois Rivieres et porté à Quebec à raison de 8#	258.". 1.10.

Rivieres, pour le service des forges à raison de 4s	
du minot	30.".
Audit pour un demy tonneau de munitions qu'il	
a transportés de Quebec aux Trois Rivieres pour	*
idem à 8# du tonneau	4.".
Audit pour quatre tonneaux un quart de muni-	
tions qu'il a porté dans son batiment aux Trois Ri-	
vieres pour idem à idem	34.".
Audit pour quarante neuf milliers de fer qu'il a	
porté des Trois Rivieres à Quebec faisant 24 ton-	
neaux ½ à raison de 8# du tonneau	196.".
A Gaudro charretier pour dix-neuf voyages de	*
marmittes qu'il a charroyées du bord de l'eau dans	**
les magasins du Roy à raison de 5s par voyage	4.15.
A Henry Luneau pour fret de seize milliers de	
fer pris aux Trois Rivieres et porté à Quebec à 8#	
du Tonneau	64."
Audit pour fret de huit tonneaux de marmites	
pris audit lieu et porté à Quebec à 8#	64."
Au S. Tonnancourt garde des magasins du Roy	
aus Trois Rivieres pour fraix par luy faits audit lieu	
à la recette et chargement des fers suivant son	852
compte	281.4.
w	1508#9°
y	

# Avances faites aux ouvriers employés au service des Forges

A Jacques Dunevert journallier	5#.3s.d
A Louis Rechard idem	2.1.".
A Francoeur dresseur	8.2."
A Le Maitre des Trois Rivieres	21.10."
A Terreau, chauffeur	2.".".
A Chaillot, charbonnier	38.10.6.
A Delorme, fondeur	5.". <u>"</u> .
A La Bonnem charretier	4.".".
A Blondin Clair	6.19.".

A Mergé, chauffeur	5. <b>"."</b> .
A Dhostel, idem	1.14.".".
A Robichon, idem	″.5. <b>″</b>
A Lacquenay, idem	4.12."
A Jean Dubillot, dresseur	4.15."
A Pepin, maçon	20.16."
A Portugais, chartier	20."."
A Roy, boulanger	5.16."
A Mathieu Dussault	2.19."
A Bruneau pere, journallier	9.15."
A François Thomas, charbonnier	31.1."
A Volmié, dresseur	5.8."
A Pierre Perigord	12.19."
A Gilbert Bridon, dresseur	1.1"."
A Antoine Dupuy, charretier	6."."
A Maurice Chapu, dresseur	5.19."
A Vacourt, journalier	1.10."
A Benoist Bravard	22.9."
A François Boisvert, dresseur	17."."
A La Rose de Cour Noyer, chargeur	9."."
A Aubry Laisné, charbonnier	117."."
A St Cerny, chartier	1.16."
A Bouvet, taillandier	113.11."
A Shanschagrin, chargeur	23.13."
A Thomas Laynel, chartier	4.10."
A Jean Bapte Dupuy, idem	9."."
A Hambleton, chauffeur	6.1."
A Pierre Jobet, dresseur	12.10."
A Pierre, journallier	2."."
A Aubry freres, charbonnier	271.15.1.
A Godefroy, dresseur	7.5.6.
A Des Lauriers, chargeur	37.13."
A Pierre La Perle	13.16.10.
A Louis Riche	2.3.".
A Simon Blanchard dit Sans Regret	9.9.".
A Georges Jary	1.9.".
A François Le Maitre	9.7.".
11 Trançois Le iviaine	7.1

A Jean Bte Laliberté	. · · ·	4.8.".
A Gervais Simon Onde	,*	4.2.".
A Ignace Poudrier	TO ME	1.14.".
A Desrosiers	5.63 	3.8.".
A Dufresne Laisné	(ent)	6.11.".
	a	944#5°11d
	9	

# Récapitulation de la Depense des forges de St Maurice

Gages des forgerons, fondeurs, charpentiers et
autres ouvriers employés au service des forges et
du fourneau 9891"7s5d
Gages de contremaitre charon et autres 2116.3.4
Bois pour charbon 11234.10.
Pour façon de charbon 9260.10.6.
Charroy de charbon et gages de charretiers 3206.8.4.
Diverses depenses 5641.2.".
Frais de chemins 1288.19.2.
Charroy de mine 187.13.9.
Achapt de vivres et autres muni-
tions 3512#15 <sup>s</sup> 9 <sup>d</sup>
A deduire pour double employ 330.".". 3182.15.9.
Achapt de chevaus 600.".".
Achapt d'avoine 1576.10."
Bois de chauffage et autres frais faits pour idem 936.15."
Achapt de foin 1698.19.7.
Feuillage et dressage 307.14.6.
Gages et nourriture des commis et autres per-
sonnes employés au service des forges 5070.13.8.
Payements faits pour le compte de l'ancienne
Compagnie 1515.16.".
Charroyé des fers et autres effets pour le service
des forges 1508.9.".
Avances faites aux ouvriers employés auxdites
forges 944.5.11.
60168#10°11d
00100#10115

Pour depenses faites par lesdites forges depuis le premier aoust dernier jusqu'au premier octobre environ, cy 7500."."

A deduire

Les articles suivants qui ne sont employés dans le compte de l'autre part que pour constater les payments faits par le S. Estebe et qui ne doivent pas estre compris dans la Depense,

Scavoir

Payements faits pour le compte de l'an-

cienne Compagnie, cy 1515#16s

Avances faites aux ouvriers employés 2460.1.11 au service des forges 944.5.11

Total de la Depense

65208#9s"d

#### Le produit des Forges de St Maurice est de :

#### Sçavoir:

15374 L de fer vendu à St Maurice à 20# le % 3074#18° 1567 idem en plaques à 25 391." 15958 à Montreal à 20 3191.12. 568441/2 vendu à Quebec à 20 11368.18. 3019 idem pour être envoyé aux Isles à 18# le % 543.8.4. 18569#16s4d 92762 L 1/2 178356 L Envoyé au port de Rochefort par le vaisseau du Roy « Le Rubis » et la flute du Roy « Le Canada » à 16# le % 28536.19.2. 47106#15°6d 271118 L 1/2 4156 L Envoyé à l'Isle Royalle pour les magasins du Roy dudit lieu à 16# 664.19.2 62070 L 1/2 Restant à vendre dans les magasins du Roy de Quebec, Montreal et des Trois Rivieres à 20# 12414.2.".

337345 L

Total

60185#1688d

220 Milliers de fonte qui se trouvent plus qu'il n'y avoit lors de l'Inventaire de l'année derniere, qu'on estime 40# le millier, ce qui fait 8400# 65185#16\*8d 9000 L Idem en ouvrages de fonte à 20# le % cy 1800.

le % cy 1800.

A deduire pour vivres qu'il y a de moins 5200 5000."."

Je certifie le presant compte veritable. A Quebec le 2 octobre 1742. Estébe.

« Bigot au Ministre. », Quebec, 29 octobre 1749. A.P.C., Serie C 11 A, Canada, Forges de Saint-Maurice, vol. 110, tome 2, pp. 231-238.

#### Monseigneur

Depuis que j'ay eu l'honneur de vous marquer par ma lettre du onze de ce mois que je ne pouvois vous addresser les pièces qui devroient etre visées dans l'arrest que vous vous proposiez de faire rendre sur la decharge que le Roy donne a Monsieur Cugnet et ses associés de la somme de 192642#7864 pour autant qu'il leur avoit esté presté des deniers de Sa Majesté. en prenant en payement le procès verbal d'estimation de Saint Maurice et dépendances montant a 174849#6864.

J'ay pensé que quand même j'aurois reçû le projet de cet arrest je ne pourrois vous envoyer d'autres pièces que celles que j'ay qui concernent cette matière et en consequence j'ay l'honneur de vous les adresser, je n'en ay pas d'autres que celles cy jointes qui sont :

Trois obligations des intéressés aux forges de Saint Maurice envers le Roy qui forment leur débit montant a 192642#

L'ordonnance de Messieurs de Beauharnois et Hocquart sur la démission faite par les dits intéressés de leurs interests dans les dites forges.

Autre ordonnance qui contient les prétentions des créanciers de Monsieur Cugnet

L'arrest du Conseil d'estat qui réunit au Domaine du Roy toutes les concessions faites pour cet établissement et ordonne l'estimation des dites forges et dépendances.

Et le procès verbal d'estimation des dites forges et dépendances montant a 174849#686d.

J'informay Monsieur Cugnet il y a environ quinze jour de la grace que Sa Majesté luy faisoit et a ses associes de prendre l'estimation de ces forges pour ce qu'ils luy devoient et qu'elle se chargeoit de rembourser Monsieur de la Tuillerie de ce que luy estoit dû.

Il y a eu en outre bien des payemens faits par le Roy aux ouvriers pour salaires et journées dus par ces messieurs lorsqu'il s'en sont démis. Sa Majesté leur fait un grand avantage en les liberant de leur dette moyenant ce procès verbal d'estimation, et si on espluchoit bien l'administration que le Sieur Cugnet a eu de la caisse de cette Compagnie, on pourroit voir que bien loin qu'Elle luy doive, comme il l'a prétendu, qu'il doit luy meme a ses intéressés, ce qu'il y a de certain c'est qu'ils luy ont donné de l'argent pour cette entreprise, mais il n'a jamais paru qu'il ayt mis du sien.

Je l'ay aussi informé des ordres que vous m'aviez donné de luy continuer la ferme de Tadoussac, mais qu'elle estoit affermée lors de la reception du duplicata de votre lettre et je luy ay ajouté que je scay si bien tous les stratagemes qu'il a joué pour paroistre pauvre aux yeux de ses créanciers, en detournant les recettes et vendant par dessous main, que si j'eusse reçû vos ordres avant le bail que j'ay passé, je les aurois suspendu pour avoir l'honneur de vous représenter ce qui en estoit. Et que j'avois trop les interests du Roy a cœur et la justice pour le voir jouir d'autant d'avantages qu'il avoit eu depuis 1737. sans avoir payé un sol a ses créanciers, pour ne pas vous suplier d'y mettre ordre.

Il me dit sur le champ que ce poste l'avoit ruiné au lieu de l'enrichier, qu'il ne valoit rien et que je luy rendrois justice par la suitte par le compte que le nouveau fermier m'en rendroit.

Je luy répondis qu'il devoit donc m'avoir obligation de l'en avoir déchargé.

Il m'ajouta qu'il payeroit tous ses créanciers sous deux ans, qu'il avoit pris son parti pourvû que le Roy prit pour sa dette les baux qu'il a fait des postes de Témiscamingues, Michipicoton et Camanistigoya, qui sous neuf ans l'un portant l'autre devoient luy

donner 39m# de profit, les 7500# qu'il doit remettre tous les ans a Monsieur de la Jonquière payés.

Je n'acquiesceray point, sans un ordre de votre part, a prendre ces baux en remboursement de sa dette. Il peut arriver des contretemps, comme celuy de la guerre, ou quelque dérangement parmi les sauvages qui causeroient une diminution dessus. Il y aura dequoy payer le Roy dans celuy de Tadoussac. Je feray faire des inventaires et des saisies au printemps prochain et j'ay donné ordre aux commis qui y sont établis, de ne faire icy aucun envoy de quelque espèce qu'il soit au Sieur Cugnet ni au nouveau fermier et que les postes estant abondamment pourvus, ils n'avoient qu'a s'occuper entièrement a faire la traitte jusques a ce qu'ils eussent de mes nouvelles.

Les deniers du Roy seront assurés, mais cependant je ne les feray afin de pouvoir faire intervenir le controlleur, suposé que ses créanciers voulussent l'obliger a les payer sur le champ, Il faut luy laisser prendre de arrangemens.

Il y a des fonds en france, ayant gagné des sommes dans la traitte de Tadoussac depuis 1737. et fait un commerce considérable de farine et marchandises, sous prétexte qu'elles provenoient du surplus de ses fournitures de traitte.

Il a fait cette année pour 80m# de pelleterie, castor ou huiles.

Il debite néantmoins que depuis qu'il en a la régie, la recette n'a fait que balancer la dépense, c'est ce que je ne luy passera pas, Je n'obligeray a compter cet hyver. Il a cependant trouvé le moyen de jouir pendant 1747. 48 et 49. de ce poste sans donner un sol au Roy quoiqu'il ayt eû près de 20m# de profit l'année dernière et autant celle cy.

Le parti que j'ay pris est le seul moyen de le faire entrer en payement avec ses créanciers, qui se plaignent avec juste raison de ce que le Roy toleroit qu'il s'enrichit a leurs dépens et qu'il abuse de ses bontés.

Il vient de vendre pour 47m# de pelleteries et je suis persuadé que lorsqu'il aura mis tous ses fonds en sureté, il fera des mémoires pour vous persuader et a ses créanciers qu'il est ruiné et que s'il avoit conservé ce poste il auroit tout payé en peu. Il m'a

cependant bien assuré qu'on luy rendroit justice et que le nouveau fermier veroit qu'il n'y a rien a gagner dans cette traitte.

J'ay l'honneur d'estre avec un profond respect,

Monseigneur

Votre très humble et très

obeissant serviteur

**Bigot** 

A Quebec, le vingt neuf Octobre mil sept cent quarante neuf.

Cameron NISH, professeur à l'Université Sir George Williams et

directeur de recherche, Centre de Recherche en Histoire Économique du Canada français